

Le 26 mars 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

**Date de la convocation :** le 18 mars 2024.

**Présents :**

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN Sophie, M. FERLAY Marcel, Mme JACQUEMOT Audrey, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

**Absents :** Mme MEYNAND Fabienne, M. ANGENIEUX Marc.

**Pouvoir :** M. ANGENIEUX Marc à Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude.

**Secrétaire de séance :** Mme GOUDIN Sophie

**Objet de la délibération :**

**Approbation du Compte  
de Gestion 2023**

**EXPOSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable Loire Sud et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable Public.

*Le CCAS après avoir délibéré*

*Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale de la Fouillouse dressé par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable Loire Sud pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240328-05-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

La Fouillouse, Le 27 mars 2024

**Le Maire, Président du C.C.A.S**

**Patrick BOUCHET**

